

Informations spécifiques de chaque pays pour Sixt Location de voitures**Voir les règlements d'un autre pays****Pays de location**

Italie

Choisir le type de véhicule

Voiture

Afficher**Italie - Voiture****Informations générales concernant la location****Documents importants**

Le locataire et le conducteur doivent présenter un permis de conduire valide et une carte d'identité ou un passeport lors de la remise du véhicule.

Les permis de conduire de pays non-membres de l'UE (sauf Suisse) sont acceptés si: a) aucun visa n'est inscrit dans le passeport. b) si le client a un visa dans son passeport et n'est pas en Europe depuis plus de 6 mois au moment de la location. S'il est depuis plus de 6 mois en Europe, il devra présenter un permis de conduire d'un pays membre de l'UE.

Un permis établi dans une écriture autre que l'écriture latine (arabe, japonais, cyrillique, etc.) doit être accompagné d'un permis de conduire international. Pour les permis de pays n'ayant pas souscrit l'accord international pour les permis de conduire, le détenteur devra détenir le permis original ainsi qu'une traduction officielle.

En outre, les locataires domiciliés en Italie devront indiquer, en cas de location à titre privé, leur numéro d'identification fiscale (Codice Fiscale) ou bien, en cas de location à titre professionnel, le numéro IDE (Partita IVA) de leur entreprise.

Restrictions d'âge

Certains règlements s'appliquent pour l'âge minimum et le permis de conduire, et varient selon le type de véhicule et le segment de réservation. En principe, l'âge minimum pour chaque conducteur est de 18 ans (permis de conduire depuis au moins 1 an). Une variation de l'âge minimum est possible selon le véhicule.

Une surcharge jeune conducteur est facturée pour les jeunes conducteurs de moins de 25 ans.

Informations tarifaires**Général**

Comme mode de paiement, toutes les cartes de crédit des sociétés internationalement reconnues et Airplus sont acceptées, alors que les cartes prépayées et de débit, telles que VISA Electron, ne sont pas acceptées. Le paiement doit être émis sur le nom d'un conducteur. Celui-ci doit être présenté lors de l'enlèvement du véhicule et sera valide à ce moment. Le montant qui sera débité de votre moyen de paiement inclut le prix de la location ainsi que tous les frais supplémentaires et extras.

L'argent en espèces et les chèques ne sont pas acceptés.

Une caution est prélevée à titre de garantie sur le moyen de paiement. Cette caution peut s'élever jusqu'au triple du prix de location. Le montant précis de la caution sera déterminé lors de la remise du véhicule, étant donné qu'il dépend du véhicule fourni.

Tarif prépayé - Payer en ligne

En cas d'application d'un tarif prépayé, le moyen de paiement sera déposé en tant que caution (somme payée d'avance) au sens de l'art. 1385 du Code civil à hauteur du montant total du loyer (frais et extras réservés inclus). Les données du conducteur et de paiement sont fermement établies lors de la réservation et ne peuvent pas être modifiées. Il n'y a aucun remboursement pour non collecte, collecte tardive ou restitution en avance du véhicule.

Un changement de réservation est possible après disponibilité contre des frais de re-réservation de 20,00 EUR via notre hotline jusqu'à 1 heure avant le début de la période de location, en ligne jusqu'à 48 heures avant le début de la période de location.

En cas de modification, l'acompte ne sera pas remboursé, même si le montant est différent.

Aucune annulation possible en cas de tarif prépayé.

Si le véhicule réservé n'est pas récupéré à l'heure convenue, la somme payée d'avance déjà versée sera intégralement conservée à titre de pénalité.

Les modifications peuvent être effectuées en ligne ou par écrit: SXT Telesales, Huttenstr. 50, 10553 Berlin, E-Mail reservation-it@sixt.com

Informations concernant les protections**Assurance aux tiers**

Le véhicule loué est couvert par une assurance responsabilité civile, avec une couverture maximale d'un montant de 22,5 millions d'euros en cas de dommages corporels et de 2,5 millions d'euros en cas de dommages matériels.

Le transport de matériel dangereux n'est pas compris dans l'assurance. Toutes les protections seront considérées comme nulles, si le conducteur auteur d'un dommage n'est pas celui autorisé à conduire ou si le conducteur n'est plus en possession de son permis de conduire au moment des faits.

Protection collision

La souscription à la protection collision peut réduire la responsabilité à une certaine franchise en cas de dommages sur le véhicule.

Si le locataire contracte la protection collision, il est responsable, selon le véhicule, d'une franchise de EUR 1.000,00 à EUR 2.800,00. En outre, une réduction de la franchise est possible.

Si aucune couverture complète n'a été souscrite, le locataire est responsable de tous les dommages causés au véhicule de location non constatés par autrui, et doit répondre de la valeur totale du véhicule.

Protection vol

Si le locataire opte pour la protection anti-vol, une franchise à prix réduit et prédéterminé pourra être à sa charge en cas de perte du

véhicule.

Si le locataire de la voiture opte pour la protection anti-vol, une franchise dont le montant varie, en fonction du véhicule, de 1 500 à 3 500 euros sera à sa charge. Par ailleurs, une réduction de la franchise est possible.

En cas de dommages par négligence grave ou intentionnelle, les droits relatifs à la protection antivol sont réduits ou perdus.

Si aucune protection antivol n'a été souscrite, le locataire est responsable de la perte du véhicule de location et doit répondre de la valeur totale du véhicule.

Veillez noter ce qui suit:

Pour finir, la protection complète (y compris celle contre le vol) avec une franchise réduite/minimum rendra le client responsable en cas de vol dans les régions de Pouilles, Basilicate, Calabre, Campanie, Molise ou Sicile avec la franchise suivante:

950 EUR MCMR, ECMR, EDMR, CCCC, CCMR, CDMR, CDAR, CFMR, CFAR, CLMR, CLAR, CVMR, CWMR

1100 EUR IDMR, IDAR, IFMR, ILMR, ILAR, IVMR

1250 EUR CTMR, SDMR, SDAR, SFMR, SVMR, SVAR, SWMR, FDMR, FDAR, FFM, FWAR

1400 EUR ITMR, STAR, FVMR, PDAR, PFAR, PWAR, LDAR, LFAR, LWAR

1750 EUR XDAR, XFAR, LTAR

Protection pneus et vitres

La protection pneus et vitres offre une protection pour les dommages sur les pneus, le pare-brise, vitres latérales et la vitre arrière avec une franchise de EUR 0,00.

Si aucune protection contre la crevaison et le bris de glace n'a été souscrite, le locataire est responsable de l'ensemble des dommages.

Garantie mobilité / Roadside Protection

La garantie mobilité est une protection étendue en cas de pannes pendant la location et vous protège au niveau national et international contre des coûts élevés d'entretien et de réparation à la suite d'événements pour lesquels vous seriez en tort: enfermement des clés dans le véhicule, panne de carburant, aide au démarrage en cas de batterie vide, perte de clé et véhicule bloqué.

Tous ces services ne sont assurés qu'en recourant à l'assistance Roadside 24 heures sur 24 de Sixt. Cela met également en évidence la nature et l'étendue de ce service dont le but est de préserver la mobilité du locataire. Dès lors qu'il n'a pas lui-même souscrit de Roadside Protection auprès de Sixt, le locataire est responsable pour les dommages occasionnés au véhicule de location.

Trajets à l'étranger et restrictions territoriales

Restrictions territoriales

Le choix du véhicule peut restreindre l'entrée dans certains pays. Pour une description de ces restrictions à l'admission, les pays sont divisés en trois zones.

Zone 1: Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Gibraltar, Grande-Bretagne, Irlande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Saint-Marin, Suède, Suisse et Vatican

Zone 2: Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Slovénie

Zone 3: Tous les pays qui ne sont pas dans la zone 1 ou 2.

Les voitures Audi, BMW, Mercedes-Benz et Volkswagen de classe M*** à L*** sont autorisées à entrer seulement dans les pays de la zone 1 ainsi qu'en Pologne et en République tchèque.

Les marques de voitures Jaguar, Maserati, Porsche et Land Rover, ainsi que toutes les voitures de luxe peuvent entrer seulement dans les pays de la zone 1.

Les voitures de toutes les autres marques peuvent uniquement entrer dans les pays des zones 1 et 2.

Pour les Offroader/SUV suivants, l'entrée dans les pays de la zone 2 est autorisée: Opel Mokka, Volvo XC60/XC70, Nissan Qashqai, Ford Kuga et Fiat 500x. Les Offroader/SUV de toutes les autres marques doivent uniquement entrer dans la zone 1.

L'entrée dans les pays de la zone 3 est en principe interdite.

En cas de non respect des conditions de trajets vers l'étranger, toutes les assurances perdent leur validité.

Extras

Locations avec abandon

Si les abandons sont possible, des frais y sont associés.

En cas de location en aller simple non annoncée et non autorisée, nous nous réservons le droit de percevoir des frais supplémentaires.

Système de navigation

La disponibilité des systèmes de navigation est garantie sur réservation.

Conducteur additionnel

Il y a des frais pour ajouter un conducteur supplémentaire, mais seules les personnes inscrites dans le bail de location et possédant un permis de conduire valide sont autorisées à conduire le véhicule.

Sièges bébé et sièges pour les enfants

La disponibilité des sièges bébé, sièges enfant et rehausseurs pour enfants de 0 à 36 kg est garantie sur réservation (groupes 0+, 0, 1, 2 et 3).

Ravitaillement du véhicule

Sur demande, le véhicule sera ravitaillé après que vous l'ayez retourné à Sixt, selon les conditions applicables.

Sinon, vous pourrez acheter, au moment de la location, un réservoir de carburant à un montant comparable au prix à la pompe. Vous pourrez ainsi restituer le véhicule en ayant consommé tout le carburant. Veuillez noter que le carburant non utilisé ne vous sera pas remboursé.

Livraison et récupération

Les livraisons et les récupérations sont disponibles dans chaque filiale de Sixt, moyennant un supplément.

À certains agences, ce service est disponible sur demande en dehors des horaires d'ouverture pour une commission d'engagement supplémentaire.

Équipement d'hiver

Veillez noter qu'entre le 15 novembre et le 15 avril, dans de nombreuses villes, les pneus d'hiver ou les chaînes sont obligatoires. Vous trouverez un résumé des réglementations sur www.poliziadistato.it.

Pour satisfaire à ces réglementations, les véhicules des stations se trouvant dans les régions concernées sont équipés de chaînes à neige. Les coûts supplémentaires sont inclus dans le prix de la location. En plus des chaînes à neige, les pneus d'hiver sont optionnels et payants, sous réserve de disponibilité.

En dehors des régions/périodes concernées par les réglementations, des pneus d'hiver et/ou des chaînes sont disponibles moyennant un supplément. En outre, des porte-skis peuvent être réservés en option dans certaines stations.

Diesel garanti

Sur demande, nous garantissons un véhicule avec un moteur diesel, moyennant un surcoût.

Autres frais et impôts**Supplément d'emplacement**

Pour toute location dans un aéroport ou une gare, un supplément d'emplacement vous sera facturée.

Des frais à hauteur pour les locations de plus de 30 jours

Pour les locations de plus de 30 jours, des frais à hauteur de 18,30 EUR (taxes incluses) vous seront facturés.

En dehors des heures d'ouverture

La location en dehors des heures d'ouverture est possible dans certaines agences. Dans ce cas, nous facturons des frais pour prise en charge hors horaires d'ouverture.

Taxe d'immatriculation / Taxe routière

Une taxe d'immatriculation (taxe routière) sera facturée.

...

Les projets peuvent changer. En tant que partenaire de mobilité flexible, nous nous adaptons volontiers à vos projets. Grâce à notre garantie de restitution Flexi, vous avez la liberté de retourner le véhicule à tout moment dans n'importe quelle station Sixt autorisée, quel que soit votre contrat de location.

Informez-nous de vos nouveaux plans durant la location par téléphone au +39 029 475 797 9 ou directement dans l'une de nos nombreuses stations où l'un de nos collaborateurs se chargera d'adapter votre contrat de location. Ainsi, nous pouvons nous adapter à vos nouveaux plans. Ce service est entièrement gratuit.

Si vous raccourcissez la durée de votre contrat de location d'au moins un jour facturé sans nous en informer au préalable, nous ne facturerons que les jours de location effectifs sur la base du tarif que vous avez choisi, plus 10,00 EUR pour le service Flexi Return. Ainsi, vous obtenez généralement un remboursement en cas de restitution prématurée.

En cas de restitution dans une station non prévue par le contrat de location, des frais de service d'un montant de 20,00 EUR seront facturés pour la location Flexi Return, à moins de nous avoir informés à l'avance des changements du contrat de location.

Avec la garantie de restitution Flexi, vous roulez donc toujours avec une flexibilité maximale au meilleur prix.

La TVA est comprise dans tous les prix cités (si imposables à la TVA).

D'autres prix et conditions peuvent s'appliquer pour les clients société bénéficiant d'accords individuels.

[Imprimer](#)